

## Comment l'utiliser ?



**Tu peux commander** ton chéquier à partir du 3 Juin 2013 jusqu'au 28 Mai 2014 et l'utiliser jusqu'au 14 juin 2014 pour une activité qui se déroule jusqu'au 14 juin 2014.

**Il te suffit de présenter ton chèque et une pièce d'identité** (carte d'identité, livret de famille) auprès du partenaire concerné dont tu trouveras la liste sur le site Internet du Conseil Général et de compléter le prix de la cotisation ou de l'entrée.

**Attention :** Tu ne pourras pas utiliser ton chéquier pour des activités dont le prix d'entrée ou cotisation est inférieure ou égal à la valeur faciale du chèque, c'est à dire qu'il n'y aura ni gratuité, ni remboursement en monnaie sur la remise d'un chèque (sauf sur le réseau de transport Cantal'lib).

Ne sont retenus comme partenaires que les structures cantaliennes reconnues par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques sectorielles et disposant de professionnel(s) qualifié(s) (Brevets fédéraux dans le cadre de fonctionnement de clubs sportifs et Brevets ou diplômes d'Etat pour les autres activités).

## Comment ça marche ?

**Tu peux cumuler** les chèques de 12 € et 2 € pour une cotisation annuelle, une licence, un abonnement dans le domaine sportif ou culturel.

*Exemple :* Tu souhaites t'inscrire auprès d'un club de judo qui demande une cotisation de 33 €, tu peux utiliser tes chèques d'activités sportives de 12 € et 2 € et compléter ton paiement de 19 €.



**N'oublie pas de renseigner** le verso du chèque avant de le remettre à un partenaire.

**Tu peux assister à des spectacles** où à des matches en utilisant le chèque de 2 €.

## Où est ce que je peux utiliser les chèques PASSCANTAL ?

**passcAntal**  
votre Conseil Général vous accompagne de 11 à 25 ans

**Les partenaires**, clubs, associations ... sont tous répertoriés dans le guide qui est disponible sur le site Internet du Conseil Général du Cantal que tu peux consulter. La liste sera régulièrement mise à jour sur ce site.

**Si tu souhaites utiliser ton chèque** chez un partenaire qui n'a pas encore été répertorié, demande-lui d'appeler le 0 800 22 68 25 (0 800 CANTAL) de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi, durant les mois de juillet-août et en période scolaire, c'est un numéro gratuit qui lui permettra d'obtenir les renseignements nécessaires à son éventuelle adhésion au dispositif.

## Renseignements complémentaires :

0 800 22 68 25 (0 800 CANTAL numéro vert gratuit) de 14h30 à 16h30, du lundi au vendredi, durant les mois de Juillet-Août et en période scolaire.

Connecte-toi : [www.cantal.fr](http://www.cantal.fr)



OSMOSE COMMUNICATION (SARL Cantal Reprographie) - © Fotolia - Ne pas jeter sur la voie publique.

**cantal AUVERGNE**

2013/2014

**Pour 8 €  
100 € de réduction**

**passcAntal**  
votre Conseil Général vous accompagne de 11 à 25 ans

**LE PASSCANTAL C'EST QUOI ?** Il reste un chéquier pour vous aider à financer vos activités culturelles, sportives et de loisirs. Mais il va maintenant plus loin et s'efforce de nouvelles aides qui vous accompagnent dans votre vie de tous les jours, de 11 à 25 ans.

**cantal**  
LE DÉPARTEMENT

Chaque jour à vos côtés

# pass cAntal

votre Conseil Général vous accompagne  
de 11 à 25 ans

## Le Chéquier Activités du PASSCANTAL

(chéquier de réduction) est destiné à tous les jeunes cantaliens, sans critère de ressources, âgés de 11 à 17 ans (nés entre 1996 et 2002).



LE PASSCANTAL S'ÉLARGIT : il reste un chéquier et pour vous aider à financer vos activités culturelles, sportives et de loisirs. Mais il va maintenant plus loin et s'étend de nouvelles aides qui vous accompagnent dans votre vie de tous les jours, de 11 à 25 ans.

## Quels sont les objectifs du Chéquier Activités du PASSCANTAL ?

- > Permettre aux jeunes cantaliens, âgés de 11 à 17 ans de découvrir et de pratiquer, en dehors du temps scolaire, des activités culturelles, sportives et de loisirs.
- > Valoriser des activités de proximité sur l'ensemble du département.
- > Accompagner financièrement les familles.
- > Soutenir les actions et initiatives développées dans ces domaines par les structures concernées (associations, communes, communautés de communes ...).

Avec ton chéquier  
c'est toi qui décides ...

## Composition

de ton chéquier

- 2 CHÈQUES POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES
  - 1 chèque de 12 € pour une adhésion, un abonnement ou un stage.
  - 1 chèque de 2 € pour de la découverte ou des entrées de matches voire de manifestations sportives.
- 2 CHÈQUES POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES
  - 1 chèque de 12 € pour une adhésion, un abonnement ou un stage.
  - 1 chèque de 2 € pour de la découverte ou des entrées de spectacles voire de manifestations culturelles
- 1 CHÈQUE D'UNE VALEUR DE 11 € POUR LES SALLES DE SPECTACLES (PRISME, VIC SUR CÈRE)
- 3 CHÈQUES D'UN MONTANT RESPECTIF DE 3 € POUR LE CINÉMA
- 3 CHÈQUES D'UN MONTANT RESPECTIF DE 2 € POUR L'ACHAT DE LIVRES OU PARTITIONS MUSICALES
- 4 CHÈQUES D'UNE VALEUR RESPECTIVE DE 1,50 € POUR ACCÉDER AUX LIGNES CANTAL'LIB
- 3 CHÈQUES D'UNE VALEUR RESPECTIVE DE 8 € POUR DES ACTIVITÉS SAISONNIÈRES ESTIVALES, (du 15 juin 2013 au 15 septembre 2013) dont un pouvant également être utilisé pour des activités hivernales (15 décembre 2013 au 31 mars 2014)
- 1 CHÈQUE DE 8 € POUR LA FORMULE « TRAIN + FORFAIT SKI ALPIN », SAISON 2013/2014
- 1 CHÈQUE D'UN MONTANT DE 8 € POUR UN FORFAIT DE SKI ALPIN, SAISON 2013/2014



## Facile ! Comment obtenir ton chéquier ?

Tu devras simplement fournir, avant le 28 mai 2014 :

### • Un bon de commande

Téléchargeable sur le site Internet du Conseil Général : [www.cantal.fr](http://www.cantal.fr) ou disponible à partir du 3 Juin 2013 au Conseil Général, auprès des mairies, des communautés de communes, des Points d'Information Jeunesse, des centres sociaux les plus proches ou dans les collèges et lycées.

• Un justificatif d'âge (carte d'identité ou livret de famille) et de résidence sur le département de ton ou tes représentants légaux (feuille d'imposition ou facture d'électricité...).

• 8 € sous forme de chèque libellé à l'ordre du Payeur départemental ou en espèces. Et adresser le tout au :

CONSEIL GÉNÉRAL du Cantal  
Mission PASSCANTAL  
Hôtel du Département  
28, Avenue Gambetta  
15000 AURILLAC

15 jours plus tard, tu recevras chez toi ton chéquier personnalisé à ton nom.

[www.cantal.fr](http://www.cantal.fr)